

RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES DES AGENTS PUBLICS ET OPTANTS :

LE HOLD-UP TEMPORAIREMENT MANQUÉ DE LA CNP

Les régimes de retraites supplémentaires des agents publics, mis en place du temps de l'ANPE, sont suivis par une commission, la CPPSS. 6 000 collègues retraités actuellement bénéficient de leurs prestations. Il existe deux régimes, un dit fermé et un dit ouvert. **Le régime fermé** concerne tous les agents embauchés avant le 30 juin 1999 et assure que la pension de retraite ne peut être inférieure à 2% du traitement du 30/06/1999 multiplié par le nombre d'années de présence jusqu'au 30/06/1999. **Le régime ouvert** concerne tant les 3 700 agents publics actifs que les 22 000 agents ayant opté pour le statut privé et qui conservent les droits acquis bien qu'ils ne cotisent plus. Ce régime fonctionne par capitalisation : les euros cotisés donnent droit à des points (tiens, tiens !) et sont placés sur les marchés financiers.

En raison de l'aléa récurrent des marchés financiers, un **régime par capitalisation porte en lui des risques importants** que l'assureur ne veut plus assumer malgré les contrats qui l'engagent. Il cherche à faire payer ces risques par les assurés.

Alors que **le régime ouvert est actuellement à l'équilibre** et que les projections à long terme ne prévoient pas de grandes difficultés, malgré le vieillissement des actifs et l'augmentation du nombre de retraités concernés, **la CNP**, qui gère le régime, **crie au loup et veut faire croire le contraire**.

VERS L'UTILISATION DES RETRAITES COMME
VARIABLE D'AJUSTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES



Apparemment adepte de l'effondrement (!), la CNP propose donc lors de cette réunion de **dégrader le rendement des points à acquérir de 26,5% au 01/01/2020** et prévoit le pire pour le 01/01/2021... Sa demande sous-jacente (à la description de leurs textes abscons et technocratiques) est d'atteindre au moins 46% de baisse de rendement !!!

Heureusement, **grâce à la vigilance et à la combativité du SNU Pôle emploi**, de la CGT et de FO, la Direction Générale, déstabilisée par nos arguments, a réclamé une suspension de séance.

La DG se voit contrainte de reporter à juin l'étude de la demande de la CNP qui n'avait pas fourni tous les éléments d'analyse sincères et loyaux nécessaires à une décision éclairée !!!

Encore une fois, démonstration est faite que la retraite à point, porte ouverte à la capitalisation rampante, est une régression sociale.